VILLE DE PLOUESCAT

**Conseil municipal du 05 juin 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260605-D_36_2026-DE

**Date de convocation :** 23 mai 2026 **Conseillers en exercice :** 27 **Nombre de présents :** 22 **Nombre de votants :** 26

**Présents :** Éric le Bour, Catherine Gourmelon, François Roué, Florence Bihan, Nicolas Bodennec, Karine Le Jeune, Damien Ladan, Maïwenn Morvan, Denis Saout, Élodie Jacques, Claudie Péron, Gauthier Dumas, Vanessa Marmet, Bruno Méar, Joëlle Mellouet, Joël Suchocka, Magalie Kersauzon, Yannick Vouhé, Émilie Fily Poffa, François Jamet, Michèle Jaouen, Christine Caroff-Prémel.
**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Maxime Bramoullé à Damien Ladan, Jonathan Pengam à Émilie Fily Poffa, Véronique Milin à François Jamet, Guy Le Duff à Christine Caroff Prémel
**Absent :** Olivier Cuiec
**Président de séance** : Éric Le Bour **Secrétaire de séance** : Bruno Méar

---

## *Délibération n° D.36.2026*
## *Finances – Demande de subvention auprès du Département du Finistère*

Monsieur Damien Ladan, Adjoint, expose au Conseil municipal :

1/ Que le Département lance un appel à candidatures destiné à soutenir financièrement les communes littorales et lacustres dans l'acquisition d'équipements et la réalisation d'aménagements garantissant un accès sans obstacle aux plages et aux sites de baignade pour les personnes en situation de handicap.

2/ Que l'objectif est d'atteindre une vingtaine de plages équipées et accessibles dès la saison 2026.

3/ Qu'une enveloppe plafonnée à 500 000 euros sera consacrée à ce dispositif en 2026 au titre du Pacte Finistère 2030. Le dispositif sera reconduit en 2027 et 2028. Les dépenses sont subventionnables à hauteur de 80%.

4/ Que la commune s'est portée acquéreuse d'un module d'utilisation en libre-service des fauteuil dits « hippocampe » pour un montant de 4 449,00€

Monsieur l'Adjoint entendu,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :***

- **AUTORISE la demande de subvention auprès du conseil départemental du Finistère pour un montant de 3 359,20 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le secrétaire de séance
Bruno Méar

Le Maire
Éric Le Bour

MAIRIE DE PLOUESCAT 29430

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le.....

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »